

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de MONTMAIN du 18 mai 2018

Convocation du 24 avril 2018

Etaient Présents : DECHAUD Martine, TRULLARD Samuel, ROCHE Philippe, FAIVRE Jean-François (pouvoir de WITTIG Bernadette), POLLIART Dominique, CHIFFOT Véronique, CHAVATTE Sophie (pouvoir de Valérie PEREZ), SAGRANGE Bernard

Absents excusés: WITTIG Bernadette (pouvoir à FAIVRE Jean-François), PEREZ Valérie (pouvoir à CHAVATTE Sophie), VADOT Franck,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2018

Mme le Maire sollicite l'autorisation de rajouter 5 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Devis des PFG Andriue pour la 2ème tranche des travaux de relèvement des tombes au cimetière
- Propositions d'achat du bois parcelle 5
- spectacle de Noël
- signature de la nouvelle convention service commun avec la Communauté de Communes
- signature de l'avenant à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le rajout de ces questions à l'ordre du jour.

Réfection du chemin autour de l'étang.

Mme le Maire indique qu'elle a sollicité un devis à l'entreprise BJC pour les travaux de réfection du chemin autour de l'étang, le devis se monte à 3 300 € H.T.

Le conseil municipal souhaite solliciter deux autres devis.

Vont être sollicitées les entreprises MAREY et BROCARD

Délibération 1 : comptage des véhicules route de Bagnot

La commission créée sur le thème de la sécurisation routière a rencontré la Mission d'aide aux collectivités du conseil départemental le 26 avril dernier. Il ressort des débats que pour une prise de décision éclairée, il serait indispensable de réaliser un second comptage des véhicules sur la route de Bagnot. Le devis pour les deux comptages se monte à 1 228,60 € T.T.C (devis du 1^{er} comptage s'élevait à 728,60 € T.T.C.)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser les deux comptages pour un coût total de 1 228,60 € T.T.C.

Proposition d'organisation d'une réunion sur le thème des compteurs linky

Mme le Maire indique qu'elle aurait souhaité organiser un débat sur le thème des compteurs linky réunissant des représentants du SICECO, de ENEDIS et d'un collectif anti-linky. Le SICECO et ENEDIS ont indiqués qu'ils se refusaient désormais à participer à ce genre de réunion qui, à priori ne se passaient pas sereinement.

Mme Le Maire propose néanmoins de recevoir un collectif anti-linky afin d'entendre leurs arguments contre la pose de ces compteurs. Le conseil municipal donne son accord à la majorité.

Délibération 2 : Proposition de signature de conventions avec la SPA pour lutter contre la prolifération des chats.

Le 15 décembre une délibération avait été prise pour autoriser le maire à signer une convention avec 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants de la commune.

Malheureusement la fondation n'a pas pu donner suite, aucun crédit n'étant plus actuellement disponible.

Mme le Maire s'est rapprochée de la SPA et cet organisme propose 2 conventions qui peuvent s'avérer utiles à la commune.

La première pour l'accueil des animaux errants capturés sur la commune (chiens ou chats sociabilisés uniquement) pour un coût de 0,50 € par habitant

la seconde d'un coût annuel de 50 € permet d'obtenir un tarif préférentiel chez les vétérinaires pour la stérilisation des chats (entre 33 et 36 € pour les mâles et entre 56 et 66 € pour les femelles).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention d'accueil, mais pas la convention de stérilisation.

Organisation du 14 juillet :

Le conseil municipal souhaite consulter 3 traiteurs, et choisi de faire le repas le 14 juillet au soir.
Des jeux seront organisés l'après-midi pour toute la population.

Délibération 3 : 2ème tranche des reprises de tombes au cimetière

Mme le Maire rappelle que l'année dernière une 1ère tranche de relèvement de tombe a été effectuée pour un montant de 4 034,52 € T.T.C., il convient de réaliser la 2ème tranche des travaux. Le devis des PFG Andrique se monte à 5 217,00 € T.T.C.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise Andrique pour la 2ème tranche des travaux.

Délibération 4 : Proposition d'achat du bois parcelle 5

Mme le Maire rappelle qu'il avait été décidé lors du conseil municipal du 15 décembre de fixer à 7 € le stère le prix de vendre du bois de la parcelle 5.

Elle donne lecture des propositions d'achat reçues :

- Ent SUJOBERT : propose d'acheter le lot, soit environ 200 stères à 400 €
- Ent RS Bois : accepte la proposition de 7 € le stère soit environ 1 400 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise RS Bois.

Délibération 5 : Spectacle de Noël 2018 :

Le conseil municipal décide de retenir le spectacle de magie de JEANNONO le petit magicien d'une durée d'environ 3/4 d'heure avec colombe et lapin, pour la somme de 600 €.

La date est fixée au 17 décembre à 15 h 30.

Délibération 6 : Signature convention service commun.

Mme le Maire indique que la Communauté de Communes a apporté deux rectifications aux conventions de service commun, la première afin de tenir compte de l'obligation de discrétion quant aux informations dont ils ont la connaissance dans le cadre de leurs missions, de l'obligation de réserve quant à l'expression de leurs propres opinions, et la seconde pour préciser les obligations des communes concernant la conformité du matériel, des infrastructures et sites communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

Délibération 7 : avenant à la convention pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

Le PETR val de Saône Vingeanne par délibération du 20 mars 2018 a adopté une nouvelle clé de répartition financière.

Au préalable le coût du service était réparti 60 % part fixe et 40 % au nombre de dossiers

Il a été décidé de passer à 50 % part fixe et 50 % au nombre de dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant 1 à la convention d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme.

Questions diverses :

- compte rendu de la réunion sur l'arrivée de la fibre :

Démarrage des travaux fin juin 2018.

A la suite des travaux l'opérateur orange dispose d'un délai de 10 semaines pour procéder à la mise en service. Puis les côte d'oriens concernés pourront se rapprocher des fournisseurs d'accès afin de faire modifier leur abonnement internet.

Mise en service commerciale possible 1^{er} semestre 2019

Coût de l'opération : 623 550 € T.T.C.

- Point à temps : Dans le cadre du marché négocié avec la communauté de Communes l'entreprise NOIROT a été retenue pour la réalisation des travaux de point à temps. Tarif 2018 : 2 450 € H.T la journée. (en 2015 la commune avait payé 1600 € H.T. la demi-journée).

- affouages : total de 312 stères à facturer + un lot restant à stérer.

- informations communauté de communes :

La Comm Comm propose actuellement un contrat civique 6 mois de mai à octobre 2018.

Enquête mobilité jointe à la facture de redevance incitative (à retourner en Mairie)

La note de synthèse du compte administratif 2017 budget principal est à disposition en Mairie

Nouvelles activités touristiques à l'étang rouge.

- la commune de Brazey en Plaine a pris une motion de soutien au SIVOS contre la fermeture de classe.

La séance est levée à 21 h 10

| | | |
|-----------------|--------------------|----------------------|
| DECHAUD Martine | TRULLARD Samuel | CHIFFOT Véronique |
| CHAVATTE Sophie | POLLIART Dominique | FAIVRE Jean-François |
| ROCHE Philippe | | |